



2. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 2 - BMX

2.1	LA LICENCE DE BMX ET L'IDENTIFICATION DU PILOTE	2
2.2	LES ORGANISATEURS ET CLUBS ORGANISATEURS	4
2.3	LES CATÉGORIES	4
2.4	FRAIS D'INSCRIPTION, HORAIRE ET BOURSES PAR TYPE DE COURSE	6
2.5	LA COUPE DU QUÉBEC	10
2.6	LES JEUX DU QUÉBEC	11
2.7	LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS	11
2.8	LES CHAMPIONNATS CANADIENS ET LE CLASSEMENT NATIONAL	12
2.9	REMISE DE PRIX	12
2.10	RECLASSIFICATION	12
2.11	APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR PISTE	13
2.12	RÈGLEMENT DE SECURITE	13
2.13	ÉQUIPEMENT SÉCURITAIRE	14
2.14	VÉRIFICATION DES VÉLOS ET DES VÊTEMENTS	15
2.15	CONSOMMATION D'ALCOOL	15
2.16	DEVOIRS DU PILOTE EN BMX	16
A- 1	NORMES DE FABRICATION DE LA PLAQUE DE GUIDON	17



2.1 LA LICENCE DE BMX ET L'IDENTIFICATION DU PILOTE

2.1.1 Licences annuelles

Tout participant à une course de BMX sanctionnée par la FQSC doit détenir la licence de coureur de BMX 2018 et la présenter à chaque inscription sans faute. L'âge minimal pour détenir une licence CC-UCI ou régionale est de 5 ans au 31 décembre de l'année courante. La licence vélotrotteur est disponible seulement pour les enfants âgés de 2 ans au moment de la course jusqu'à ceux âgés de 5 ans au 31 décembre de l'année courante.

LICENCE CC-UCI

La licence CC-UCI donne accès aux entraînements de club, aux courses locales, régionales, provinciales, nationales et internationales régies par les règlements de l'Union cycliste internationale (UCI).

LICENCE RÉGIONALE

La licence régionale donne accès à l'entraînement de club ainsi qu'aux courses locales et régionales de l'ensemble des régions. Pour participer à une course provinciale, le pilote doit se procurer une licence d'événement ou une licence CC-UCI.

Pour les détenteurs d'une licence régionale 2018 âgés de moins de 17 ans membres d'un club organisateur d'une Coupe du Québec de BMX en 2018, il sera possible (validité d'une journée de course) de se prévaloir d'une licence d'événement gratuite pour une épreuve de Coupe du Québec organisée par leur club d'affiliation. Cette licence d'événement gratuite est non transférable. Par exemple, un membre de niveau régional d'un club hôte peut utiliser sa licence d'événement gratuite dans le cadre d'un événement provincial organisé seulement par le club hôte. Le club d'affiliation d'un membre est celui indiqué sur sa licence de la FQSC.

LICENCE VÉLOTROTTEUR

La licence vélotrotteur donne accès à l'entraînement de club ainsi qu'aux courses locales, régionales et provinciales dans la catégorie vélotrotteur seulement.

Les licences comprennent une couverture d'assurance accident.

2.1.2 Licence d'événement

Les pilotes qui ne détiennent pas une licence annuelle doivent faire l'achat d'une licence d'événement pour prendre part à un événement sanctionné par la FQSC (entraînement, course locale ou provinciale). Pour les événements locaux, régionaux et les entraînements, le coût de la licence d'événement est de 5 \$ (sauf catégorie vélotrotteur). Pour les événements provinciaux, le coût est de 15 \$ pour les pilotes âgés de moins de 17 ans et de 20 \$ pour les autres catégories (sauf catégorie vélotrotteur). Pour tous les types d'événements où la catégorie vélotrotteur est ouverte, le coût de la licence d'événement pour cette catégorie est de 3\$. Ces frais s'ajoutent aux frais d'inscription d'un événement.

Les pilotes peuvent faire l'achat d'un nombre illimité de licences d'événement dans une même année. La durée de validité d'une licence d'événement est d'une journée de courses.

Pour les pilotes qui désirent prendre part à des épreuves nationales et internationales, il est obligatoire de détenir une licence annuelle CC-UCI.

2.1.3 Pilotes étrangers

Un pilote venant de l'extérieur du Québec peut être accepté à une compétition locale, régionale ou provinciale sanctionnée par la FQSC, à condition de détenir une licence de BMX de Cyclisme Canada, s'il est Canadien. S'il est résident étranger, il doit présenter une licence de BMX de l'association nationale de son pays affiliée à l'UCI accompagnée d'une lettre d'autorisation de courir à l'étranger. Les licences émises par USABMX/CANADABMX ne sont pas valides au Québec.



2.1.4 Licenciés en vélo de montagne

Le licencié en vélo de montagne à la FQSC peut s'inscrire sur présentation de sa licence pour les épreuves de sanction régionale ou locale dans la catégorie de son choix.

2.1.5 Licence du directeur de course et des commissaires

Le directeur de course et les commissaires doivent être membres en règle de la FQSC en 2018.

2.1.6 Formation provinciale des commissaires et rencontre de mise à niveau

Les commissaires ayant suivi une formation provinciale depuis 2006 doivent se présenter à la rencontre de mise à niveau et d'assignation pour 2018 tel qu'indiqué dans le calendrier provincial de BMX.

2.1.7 Utilisation de la plaque de guidon

Chaque pilote recevra avec sa licence compétitive (CC-UCI) une plaque de guidon FQSC. Cette plaque est **obligatoire** pour prendre part aux épreuves de la Coupe du Québec ainsi qu'aux Championnats québécois de BMX. Elle doit être fixée de manière sécuritaire sur le guidon et ne peut être cassée. **De plus, elle doit respecter les normes graphiques.**

En 2017, un projet pilote est implanté cette année afin que certains athlètes des catégories 17 ans et plus puissent produire leur propre plaque. Cette année, les catégories Atome, Pee-wee, Minime et Cadet de niveau Expert seront également appliquées à ce projet pilote. Les normes graphiques sont présentées à l'Annexe 1. Tout athlète qui ne respecte pas les normes ne pourra pas participer à la course. De plus, advenant le cas où un athlète participe à une course avec une plaque qui ne respecte pas les normes de fabrication fournis par la FQSC, celui-ci est passible de disqualification.

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE PLAQUE POUR LA SAISON 2018

La numérotation des plaques est réalisée de façon aléatoire pour tous les coureurs. Si un coureur reçoit un autocollant correspondant à son classement 2017, il devra l'apposer sur sa place à l'endroit prévu à cet effet. Les coureurs ayant terminé en 2017 parmi les huit (8) premières places lors des Championnats canadiens, du classement de la Coupe Canada et du classement cumulatif de la Coupe du Québec recevront un autocollant de plaque de guidon numéroté selon les règles suivantes :

- Championnats mondiaux W1 à W8 Priorité 1
- Championnats canadiens N1 à N8 Priorité 2
- Classement national R1 à R8 Priorité 3
- Classement cumulatif de la Coupe du Québec* QC1 à QC8 Priorité 4

*Participation à au moins 60% des épreuves de la Coupe du Québec.

Un pilote recevra le numéro d'autocollant correspondant au niveau de priorité le plus élevé en début de saison.

Le pilote qui a oublié, brisé ou perdu sa plaque devra en acheter une nouvelle lors de sa prochaine inscription à une course provinciale. Le coût d'une plaque de guidon est de **5\$**.

2.1.8 Couleur et dimension des plaques de guidon

La combinaison des couleurs des plaques de guidon correspond à la classe dans laquelle les pilotes concourent.

Niveau championnat (élite)

- Hommes élite, femmes élite - plaque blanche, numéros noirs –format régulier ;
- Hommes junior, femmes junior - plaque noire, numéros blancs –format régulier ;

Niveau challenge

- Hommes / garçons 5-14 ans – plaque jaune, numéros noirs – petit format ;
- Hommes / garçons 15 ans et + – plaque jaune, numéros noirs –format régulier ;
- Femmes / filles – plaque bleue, numéros blancs –format régulier ;
- Cruisers – plaque rouge, numéros blancs –format régulier.
- Régionale – plaque verte, numéros blancs –format régulier.



2.2 LES ORGANISATEURS ET CLUBS ORGANISATEURS

2.2.1 Guide d'organisation

Les organisateurs ainsi que les clubs organisateurs doivent respecter les normes minimales d'organisation décrites à l'intérieur du guide d'organisation d'une épreuve provinciale, régionale et locale de BMX. Le guide est disponible gratuitement en format électronique sur le site Web de la FQSC.

2.2.2 Affiliation et sanction

Les courses de BMX sont organisées par des clubs ou des organisateurs affiliés au secteur du BMX de la FQSC en 2018 et doivent être sanctionnées par cette dernière. De plus, une demande d'homologation devra être transmise au même moment que la demande de sanction provinciale.

2.2.3 Dirigeant et commissaires actifs

Chaque club organisateur d'une épreuve provinciale de BMX affilié doit compter au moins un dirigeant licencié à la FQSC en 2018. Également, au printemps, lorsque la FQSC fera appel aux clubs organisateurs afin de compléter l'assignation des commissaires pour la saison à venir, les clubs organisateurs devront veiller à ce que les commissaires membres de leur club fournissent un minimum de disponibilité dans le cadre de ce processus (objectif de 10 disponibilités par Coupe du Québec organisée).

2.3 LES CATÉGORIES

Les pilotes s'inscrivent selon l'âge identifié sur leur licence, soit l'âge au 31 décembre 2018. Les catégories peuvent varier lors des épreuves internationales.

2.3.1 Catégories de niveau challenge du circuit québécois

CHALLENGE				
16 pouces	Homme 20 pouces	Femmes 20 pouces	Cruiser (24 pouces)	
			Femmes	Hommes
Garçons 6 ans et -	5-6 ans	5-6 ans	15 ans et +	15-16 ans
Filles 6 ans et -	7 ans	7-8 ans		17-29 ans
	8 ans	9-10 ans		30 ans et + sport
	Atome sport (9-10 ans)	11-12 ans		30 ans et + expert
Vélotrotteur	Atome expert (9-10 ans)	13-14 ans		
	Pee-wee sport (11-12 ans)	15-16 ans		
2-5 ans mixte	Pee-wee expert (11-12 ans)	17-29 ans		
	Minime sport (13-14 ans)	30 ans et +		
	Minime expert (13-14 ans)			
	Cadet sport (15-16 ans)			
	Cadet expert (15-16 ans)			
	17-29 ans			
	30 ans et + sport			
	30 ans et + expert			

2.3.2 Catégories de niveau championnat (élite) du circuit québécois

CHAMPIONNAT (ÉLITE)	
Junior H 17 et 18 ans	Senior H 19-29 ans
Junior F 17 et 18 ans	Senior F 19-29 ans



2.3.3 Catégories spéciales

Développement junior 14-16 ans H, Développement junior 14-16 ans F

Cette catégorie est ouverte à la demande de Cyclisme Canada(CC) à toutes les épreuves de la Coupe Canada et aux Championnats canadiens. Les athlètes qui participent à cette catégorie se verront attribuer des points en fonction de leurs résultats. Ces points seront pris en considération pour des sélections dans le cadre de projets de développement de l'équipe nationale. Pour plus de détails, visitez le site Web de CC : www.cyclismecanada.ca. Aucun classement cumulatif n'est tenu pour cette catégorie.

2.3.4 Changement du niveau d'habiletés (sport ou expert)

Tous les nouveaux coureurs prenant part aux épreuves du circuit provincial de la Coupe du Québec de BMX devront faire obligatoirement ses deux premières années dans la catégorie sport.

Dans le cadre des épreuves 2018 de la Coupe du Québec :

- Les coureurs âgés de **8 ans** au 31 décembre 2017 qui ont terminé à quatre reprises dans les deux premières positions, qui ont obtenu deux victoires ou terminé dans les trois premières positions du classement cumulatif ;
- Les coureurs des catégories dont le niveau d'habileté était **sport**, qui sont âgés de **9 ans, 11 ans ou 13 ans** au 31 décembre 2017 qui ont terminé dans les **trois premières positions du classement cumulatif** ou qui ont remporté deux victoires ;
- Les coureurs des catégories dont le niveau d'habileté était **sport**, qui sont âgés de **15 ans** au 31 décembre 2017 et qui ont remporté deux victoires ;
- Les coureurs des catégories dont le niveau d'habileté était **expert** et qui sont âgés de **9 ans, 11 ans, 13 ans ou 15 ans** au 31 décembre 2017 ;
- **Les coureurs des catégories dont le niveau d'habileté était expert et qui sont âgés de 10 ans, 12 ans ou 14 ans au 31 décembre 2017 et qui ont remporté une des 3 premières positions à 25% de ses courses;**

Devront concourir dans une catégorie de niveau expert en 2018 lors des épreuves de la Coupe du Québec de BMX.

Dans le cadre des épreuves 2018 de la Coupe du Québec :

- Les coureurs des catégories dont le niveau d'habileté était **expert**, qui sont âgés de **10 ans, 12 ans ou 14 ans** au 31 décembre 2017 et qui ont terminé toutes leurs courses avec un résultat correspondant au dernier quart de sa catégorie au cumulatif ;

Pourront, s'ils le désirent, concourir dans une catégorie de niveau sport en 2018 lors des épreuves de la Coupe du Québec de BMX.

Tout coureur n'étant pas visé par un règlement le contraignant à concourir dans une catégorie de niveau sport en 2018 pourra concourir dans le niveau d'habiletés de son choix.

Tout coureur étant visé par un règlement le contraignant à concourir dans une catégorie de niveau expert en 2018 pourra faire une demande de dérogation par courriel auprès du responsable technique BMX de la FQSC. Dans l'éventualité où cette demande serait acceptée, le coureur pourra concourir dans la catégorie sport.

La Fédération se réserve le droit de changer un athlète de la catégorie sport à la catégorie expert pour des raisons d'habiletés supérieures par rapport à son groupe.

2.3.5 Construction des grilles de départ (Motos)

Cinq pilotes sont requis pour former un groupe de départ distinct dans toute catégorie (sauf catégorie vélotrotteur). S'il y a moins de pilotes que le minimum requis (5) dans une classe, les pilotes de cette classe seront regroupés de la manière suivante, en partant des plus jeunes, dans les événements nationaux, provinciaux et régionaux :



- a) Un an plus vieux
- b) Deux ans plus vieux
- c) Trois ans plus vieux

S'il manque de pilotes pour faire une classe, les pilotes seront regroupés à la discrétion du commissaire en chef. Lors du regroupement, le commissaire en chef prendra alors en considération les deux règles suivantes :

- 1- Le regroupement se fait toujours en tenant compte du sexe des participants(e). Les femmes sont regroupées avec les femmes et les hommes sont regroupés avec les hommes.
- 2- Les catégories « Championnats (élite) » ne doivent pas être combinées avec les catégories « Challenge », sauf dans le cas où il n'y a pas suffisamment d'athlètes du même sexe pour effectuer le regroupement (ex : il n'y a que deux athlètes senior femme, elles peuvent alors être regroupées avec des femmes de niveau challenge afin de respecter le critère numéro 1). Une femme de catégorie championnat qui désire ainsi être regroupée avec les hommes devra alors faire une demande de reclassification.
- 3- Les catégories cruisers ne peuvent être regroupées avec des catégories 20 pouces.

Le service technique d'une course peut, à la demande du commissaire chef, former un groupe de départ de moins de 5 pilotes lorsque le nombre de pilotes est insuffisant dans les catégories de 16".

Pour les épreuves de la Coupe du Québec qui ne font pas l'objet également d'une sanction de niveau Coupe Canada, les catégories championnat sont systématiquement regroupées.

Pour la catégorie vélotrotteur, un maximum de 6 participants peut constituer un groupe de départ. Les groupes de départ seront effectués afin de regrouper les enfants par groupe d'âge.

2.3.6 Sections championnat (sections pro)

Les sections championnat sont réservées aux pilotes des catégories championnats (élites) hommes, à moins d'avis contraire du délégué technique de la FQSC dans son rapport d'homologation. À ce moment, le rapport d'homologation indiquera quelles sont les catégories qui peuvent l'utiliser (championnat homme, championnat femme et challenge 14-16 ans homme).

2.3.7 Sections rythmiques championnat (sections rythmiques pro)

Les sections rythmiques championnat sont optionnelles pour les catégories challenge et obligatoires pour les catégories championnat.

2.4 FRAIS D'INSCRIPTION, HORAIRE ET BOURSES PAR TYPE DE COURSE

2.4.1 Événements locaux

Frais d'inscription

Le coût maximum d'inscription par épreuve au niveau local est de 13\$, toutes catégories confondues. Les pilotes doivent posséder une licence en règle régionale, CC-UCI ou d'événement.

2.4.2 Événements régionaux

Frais d'inscription

Le coût maximum d'inscription par épreuve au niveau régional est de 18\$, toutes catégories confondues. Les pilotes doivent posséder une licence en règle régionale, CC-UCI ou d'événement.

2.4.3 Coupe du Québec et Championnats québécois

Les catégories en vigueur sont celles indiquées au point 2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3. Pour qu'un participant puisse s'inscrire à un événement dans une catégorie de la section 2.3.3, il doit au préalable être inscrit pour cet événement dans une catégorie des sections 2.3.1 ou 2.3.2.

FRAIS D'INSCRIPTION



Les pilotes devant s'inscrire à plus d'une course dans la même journée en raison du processus de sélection de l'Équipe du Québec n'ont pas à payer de frais supplémentaires.

Les inscriptions aux épreuves de la Coupe du Québec se font le matin, sur le site de compétition ou en ligne selon le délai indiqué dans l'info-course. Les membres de club, tout comme les pilotes indépendants, doivent s'inscrire eux-mêmes auprès du registraire de course et fournir **obligatoirement** leur licence 2018.

Un pilote n'ayant pas complété le processus d'inscription (paiement, licence) à l'intérieur du délai annoncé dans l'avis de course ne peut prendre le départ. L'organisateur d'un événement ne peut obliger le commissaire à accepter une inscription après la période prévue à cet effet.

Coût maximal d'inscription pour les épreuves provinciales

Inscription en ligne				
Âges/catégories	Coupe Qc. régulière	Coupe Qc. Série élite	Championnats québécois *	Lorsque jumelée avec une Coupe Canada
Challenge (sauf vélotrotteur)	20\$ max.*	20\$ max.*	28\$ max.*	28\$ max*
Vélotrotteur	5\$*	5\$*	5\$*	5\$*
Championnat (junior et senior)	25\$ max.*	35\$ max.*	38\$ max. **	Selon les règles du niveau national

Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne. Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.

* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.

** Inclut un 10 \$ additionnel par coureur à déboursier à la FQSC pour la gestion des médailles et trophées (montant maximal qui peut être inférieur selon le coût réel).

N.B Il sera possible d'ajouter aux feuilles de l'annonceur de course un surnom ou commanditaire à chaque athlète. Cette option sera possible **seulement par la plateforme du système d'inscription en ligne**. Aucun ajout ne sera possible lors de l'événement. Tout commanditaire ajouté doit être approuvé préalablement par le club du coureur. En cas de contestation par le Président du club le jour de la compétition, une sanction de 50\$ sera émise à l'athlète.

Inscription sur place				
Âges/catégories	Coupe Qc. régulière	Coupe Qc. Série élite	Championnats québécois *	Lorsque jumelée avec une Coupe Canada
Challenge (sauf vélotrotteur)	30\$ max.	30\$ max.	38\$ max.	38\$ max
Vélotrotteur	5\$	5\$	5\$	5\$
Championnat (junior et senior)	35\$ max.	45\$ max.	50\$ max.	Selon les règles du niveau national

Les frais d'inscription sur place ne sont pas remboursables

**HORAIRE DE COMPETITION PROVINCIALE (SUJET À CHANGEMENT)**

Les jours précédant l'événement, il est préférable de consulter l'info-course de l'événement.

Le jour de l'événement, il est préférable de consulter l'organisation au secrétariat du site de compétition ainsi et que la boîte vocale.

Horaire du samedi et dimanche

8h30 à 9h30	Période d'inscriptions
8h30 à 9h00	Piste ouverte pour l'entraînement (5 à 8 ans)
9h00 à 10h00	Piste ouverte pour l'entraînement (9 à 14 ans)
10h00 à 10h30	Piste ouverte pour l'entraînement (15 ans et plus)
10h00	Affichage des listes de pilotes par catégorie
10h30 à 10h45	Préparation des groupes de départ
10h30 à 11h00	Piste ouverte pour l'entraînement (catégories championnat (élite))
10h45	Affichage des groupes de départ
11h15	Début des compétitions

Chaque catégorie effectue trois motos (courses) de qualification. S'en suit une pause de 20 minutes avant les finales au cours de laquelle se déroule la catégorie vélotrotteur.

La piste de BMX est fermée en dehors des plages indiquées sur l'horaire. Le commissaire en chef doit autoriser l'ouverture de la piste et peut la fermer lorsqu'il le juge nécessaire. Des commissaires ou des bénévoles autorisés par le commissaire en chef doivent en permanence surveiller la piste lorsqu'elle est ouverte.

**PROCÉDURE DE CONFIRMATION OU D'ANNULATION D'UNE COURSE**

Seul le commissaire en chef désigné conjointement avec l'organisateur annuler une course.

Pour savoir si un événement aura lieu, il suffit de prendre connaissance du message téléphonique de confirmation ou d'annulation de la tenue de l'événement sur la boîte vocale de la FQSC **ou sur la page Facebook de la Coupe du Québec de BMX (voir info-course pour le lien)** à compter de 6 h 30 le matin de l'événement. Dans le cas où le message n'a pas été diffusé le matin de l'événement, il est conseillé de communiquer avec l'organisateur. Le numéro de la boîte vocale de la FQSC ainsi que ceux des organisateurs sont inscrits à l'intérieur des avis de course.

Numéro de téléphone de la boîte vocale de la FQSC : **514-252-3071 poste 5.**

LA REMISE DE BOURSES

Les bourses remises lors des épreuves provinciales doivent respecter la charte suivante. Un organisateur de la Coupe du Québec peut les bonifier. Ce tableau représente un minimum à remettre (obligatoire). Cette information est affichée dans l'avis de course. Les bourses sont remises pour les résultats combinés des juniors et seniors.

Course	Coupe Québec – série régulière et Championnats québécois			Répartition des bourses/prix				
	Participation	% bourse	Total	(5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				
Championnat homme	16 et plus	100%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	9 à 15	50%	300 \$	90 \$	75 \$	60 \$	45 \$	30 \$
	si 4 à 8	25%	150 \$	75 \$	45 \$	30 \$		
Championnat femme	9 et plus	100%	300 \$	90 \$	75 \$	60 \$	45 \$	30 \$
	si 4 à 8	50%	150 \$	75 \$	45 \$	30 \$		
Course	Coupe Québec – série élite			Répartition des bourses/prix				
	Participation	% bourse	Total	(5) 30%-25%-20%-15%-10% (3) 50%-30%-20%				
Championnat homme	16 et plus	100%	1 200 \$	360 \$	300 \$	240 \$	180 \$	120 \$
	9 à 15	50%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	si 4 à 8	25%	300 \$	150 \$	90 \$	60 \$		
Championnat femme	9 et plus	100%	600 \$	180 \$	150 \$	120 \$	90 \$	60 \$
	si 4 à 8	50%	300 \$	150 \$	90 \$	60 \$		

Lorsque les résultats des juniors et seniors ne peuvent être combinés puisqu'ils n'ont pu être regroupés ensemble pour les courses (ex : Coupe Canada), les bourses des seniors seront équivalentes à celles du tableau précédent. Dans le cas des juniors, elles seront réduites de 50%.

2.4.4 Championnats canadiens et Coupe Canada

Les épreuves de la Coupe Canada qui se déroulent au Québec sont comprises dans le classement de la Coupe du Québec pour les catégories challenge seulement.

Voir les règlements de Cyclisme Canada.

www.cyclismecanada.ca



2.5 LA COUPE DU QUÉBEC

La Coupe du Québec de BMX se divise en deux niveaux, soit la Coupe du Québec régulière et la Coupe du Québec élite. Dans les deux cas, il s'agit de courses qui s'inscrivent dans le même classement cumulatif de niveau provincial. Le montant des bourses et le nombre de points qui sont remis aux catégories championnat ainsi que le niveau de difficulté des parcours sont ce qui distingue les deux niveaux de Coupes du Québec. Les Coupes du Québec élites doivent se dérouler sur des parcours qui possèdent une section championnat (élite) ou des obstacles d'une envergure suffisante pour les catégories championnat.

2.5.1 Pointage

La Coupe du Québec de BMX compte **13** épreuves pour les catégories challenge et **13** épreuves pour les catégories championnats en 2018. Chaque pilote participant à une épreuve inscrite à la Coupe du Québec gagne des points qu'il cumule dans le cadre du circuit de la Coupe du Québec.

Les points de la Coupe du Québec sont alloués aux pilotes selon la catégorie d'âge réelle, et selon l'ordre dans lequel ils terminent entre eux.

Le pilote surclassé ou sousclassé accumule des points dans la catégorie où il a été reclassé.

Répartition des points en fonction de la position à la finale (main)

Position (finale)	Coupe du Québec régulière	Coupe du Québec Série Élite*	Position (finale)	Coupe du Québec régulière	Coupe du Québec Série élite*
1	30	60	9	19	24
2	28	55	10	17	20
3	26	50	11	15	16
4	25	46	12	13	13
5	24	42	13	11	11
6	23	38	14	9	9
7	22	32	15	6	6
8	21	28	16	3	3

**Tout pilote terminant en 17^e position et plus recevra 1 point

*Pointage pour les catégories championnat seulement. Le pointage des épreuves de la Coupe du Québec régulière s'applique pour les catégories challenge lors des épreuves de la Série Élite.

Lors de la tranche finale de la série provinciale de la Coupe du Québec, les points récoltés seront ajoutés au cumulatif des participants afin d'améliorer son pointage final.

Voici un exemple d'un athlète qui récolte 24,30,30,30,28,24,23,26,30,25,18,4, **28** : **227 points**

Avec cette nouvelle formule, voici son nouveau résultat : 24,30,30,30,28,24,23,26,30,**25**,18,4, **28***, **28*** : **230 points**

***28 points récoltés lors de la dernière course**

2.5.2 Classement cumulatif

Le classement cumulatif final pour les catégories challenge compte 60 %* des courses au circuit de la Coupe du Québec de BMX 2018, soit les **huit (8)** meilleurs résultats de course parmi les **13** épreuves de la série. À défaut de **13** courses, le 60 %* s'appliquera sur le nombre de courses tenues. Pour les catégories élites, le classement cumulatif final compte 60 %* des courses au circuit de la Coupe du Québec, soit les **huit (8)** meilleurs résultats de course parmi les **13** épreuves.

Les gagnants de la Coupe du Québec sont les pilotes ayant cumulé le plus de points au classement cumulatif final dans une catégorie donnée. Dans le cas où il y a égalité entre des pilotes, elle sera départagée selon :

1. Le nombre de 1^{ère} position obtenue, le nombre de 2^{ème} position obtenue, etc. Dans le cas où il y a encore égalité, elle sera départagée de la façon suivante;



2. Les résultats de la course la plus récente seront utilisés, les résultats de la deuxième etc..

Les pilotes ne sont pas tenus de participer à l'épreuve finale de la Coupe du Québec pour apparaître au classement final de la série d'épreuves.

Aucun classement cumulatif n'est tenu pour les catégories vélotrotteurs et Développement junior 14-16 ans H/F.

***Veuillez consulter la règle 2.5.1 pour l'ajout du pointage de la course finale.**

2.5.3 Déroulement des qualifications et des finales

Chaque groupe de départ effectue trois (3) motos (courses) de qualification. Il y a une course finale dans toutes les classes sauf lorsqu'il y a huit (8) pilotes et moins dans une catégorie. Dans ce cas, le classement de l'épreuve tiendra compte du cumulatif des motos de qualifications. Lorsqu'il y a douze (12) pilotes ou plus dans une catégorie, une finale B est tenue pour déterminer les positions à partir de la neuvième position.

Pour qu'un événement soit considéré valide, tous les participants devront avoir complété au minimum deux (2) motos dans l'éventualité où il ne peut être complété dans la même journée en raison des conditions climatiques.

Catégorie vélotrotteur

Le déroulement de la catégorie vélotrotteur est différent de celui des autres catégories. Il se déroule sur une portion facile de la piste et un aménagement peut être fait afin que le parcours puisse être effectué en boucle. Sur la plage horaire de 20 minutes attribuée à cette catégorie, les 10 premières minutes sont ouvertes aux participants afin qu'ils reconnaissent le parcours. Les courses se déroulent par la suite. Les participants effectuent une seule course constituée d'une ou deux boucles du parcours. Aucun résultat n'est saisi pour cette catégorie. Un parent par participant peut l'accompagner sur la piste en autant qu'il ne nuit pas au déroulement de l'événement.

2.5.4 Attribution des places sur la grille de départ

L'attribution de la place des pilotes sur la grille de départ se fait de façon aléatoire pour les motos (courses) de qualification et en fonction du classement cumulatif des qualifications pour la finale. Ainsi, chaque pilote choisit son couloir en finale en fonction de sa priorité au classement.

Les catégories de 8 coureurs et moins, un tirage au sort manuel sera effectué. Il en sera à la discrétion du commissaire chef le jour de la course.

2.5.5 Départ assisté

Pour les catégories 5 à 8 ans, le départ assisté sera autorisé dans l'unique but de mettre en équilibre le jeune. Toute aide supplémentaire entraînera une disqualification de l'athlète.

2.6 LES JEUX DU QUÉBEC

La finale provinciale des Jeux du Québec, tenue les années impaires, s'adresse aux pilotes âgés de 11 à 13 ans au 31 décembre de l'année courante (une seule catégorie).

En 2018, cette discipline n'est pas présentée aux Jeux du Québec. Par contre, l'événement Les championnats des régions sera organisé afin que des jeunes puissent vivre un événement de compétition.

2.7 LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS

Les Championnats québécois de BMX déterminent les champions du Québec dans chacune des catégories au terme d'une épreuve d'une journée. Cette épreuve est intégrée à une Coupe du Québec. **Si la température ne permet pas de tenir l'événement un samedi, la course du dimanche fera office des Championnats.**

Tout champion québécois en titre doit obligatoirement porter le maillot de champion québécois lors des courses de BMX et cela jusqu'aux prochains Championnats, autant qu'il ne change pas de catégorie.



2.8 LES CHAMPIONNATS CANADIENS ET LE CLASSEMENT NATIONAL

Voir les règlements de Cyclisme Canada.

www.cyclismecanada.ca

2.9 REMISE DE PRIX

Lors des cérémonies protocolaires, les pilotes doivent se présenter sur le podium en tenue de BMX (chandail et pantalon de BMX). Le port de lunettes avec des verres teintés et de casquettes est interdit sur le podium. Un commissaire doit être présent lors des cérémonies protocolaires afin de faire respecter ce règlement.

Dans le cadre des épreuves de la Coupe du Québec, des cérémonies protocolaires ont lieu lors des épreuves du samedi et du dimanche.

Les prix offerts sont toujours remis en fonction de la catégorie d'âge réel des pilotes et non en fonction des catégories regroupées.

2.9.1 Coupe du Québec

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille lors de chaque épreuve de la Coupe du Québec.

Le pilote ayant participé à 60 % et plus des compétitions de la Coupe du Québec reçoit une plaque murale. Cette plaque est remise aux présidents des clubs ou envoyée par la poste dans le mois suivant la dernière épreuve de la saison.

Lors de la finale de la Coupe du Québec, des prix sont remis aux trois premiers du classement cumulatif de chacune des catégories et des plaques de position souvenir sont remises aux positions 4 à 8 dans la mesure où ils ont participé à au moins 60% des courses de la saison.

Seulement des prix de présence peuvent être remis aléatoirement aux participants de la catégorie Vélotrotteur lors de chacune des épreuves.

2.9.2 Championnats québécois

Les médailles des Championnats québécois seront remises à tous les gagnants de chacune des catégories. Par contre, les maillots des Champions québécois seront décernés [seulement aux catégories de niveau expert.](#)

2.9.3 Championnats canadiens et Coupe Canada

Voir les règlements de Cyclisme Canada.

www.cyclismecanada.ca

2.10 RECLASSIFICATION

2.10.1 Surclassement

Mesure d'exception permettant à un athlète qui n'est confronté à aucune adversité dans sa catégorie de concourir dans une catégorie d'âge supérieur afin de favoriser son développement sportif.

2.10.2 Sousclassement

Mesure qui permet à des pilotes qui éprouvent des difficultés majeures à évoluer dans leur groupe d'âge d'acquérir plus d'expérience dans une catégorie inférieure.

2.10.3 Demande de reclassification

Le pilote qui souhaite une reclassification pour la Coupe du Québec doit présenter sa demande par écrit à la FQSC. Dans le cas d'un pilote d'âge mineur, la demande devra être signée par un parent ou tuteur légal.

Aucune reclassification ne sera acceptée sans l'approbation écrite du coordonnateur BMX de la FQSC. Aucune reclassification ne sera faite sur un site de course. La reclassification est valide pour une saison et ne peut être annulée. Le pilote cumule des points seulement dans la catégorie où il concoure.



Lors d'une course identifiée dans le processus de sélection pour l'équipe du Québec ou d'une course comptant pour le classement national, le pilote surclassé doit faire sa course dans sa catégorie d'âge réel s'il désire être sélectionné sur l'équipe du Québec ou obtenir des points au classement national.

2.11 APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR PISTE

Les commissaires de BMX sont responsables de l'application des règlements de compétition sur la piste.

2.11.1 Présence dans la zone de course

Des cartes d'accréditations de club seront utilisées et remis par la FQSC. Toute personne étant dans la zone de course se doit d'être neutre sous peine d'expulsion par le commissaire. De plus, leur carte pourra leur être retirée pour la saison en cours.

2.11.2 Tout pilote participant à une épreuve de BMX peut déposer un protêt auprès du commissaire en chef ou une réclamation auprès du juge à l'arrivée ou du secrétaire concernant :

- a) La configuration d'une bicyclette
- b) Le classement d'un pilote (catégorie)
- c) Le résultat d'un pilote

2.11.3 Mode de réclamation – A-B

Un pilote désirant déposer un protêt sous les points A et B ci-dessus, ne peut le faire que par écrit au commissaire en chef dans un délai de 10 minutes du début de l'affichage des résultats ayant donné lieu au protêt. Le commissaire en chef mène une enquête et prend une décision avant le début du tour de compétition suivant auquel participe le pilote.

2.11.4 Mode de réclamation – C

Si le pilote est en désaccord avec son rang indiqué sur les feuilles de course affichées, il doit le signaler au secrétaire de course afin de procéder à une vérification vidéo. Un frais de 10\$ sera perçu pour toute demande ne résultant pas à un changement des résultats.

Lors de la vérification vidéo, seulement le secrétaire de la course, le commissaire en chef ou son adjoint et le commissaire en chef à l'arrivée peuvent avoir accès à la vidéo d'arrivée. Aucun pilote ne peut avoir accès au visionnement de la vidéo.

2.12 RÈGLEMENT DE SECURITE

Le Règlement de sécurité en BMX, approuvé par le Gouvernement du Québec, comprend les normes relatives à l'aménagement des pistes de BMX, à la tenue des entraînements et des compétitions.

Les organisateurs de compétitions sanctionnées doivent prendre connaissance de ces règles et en assurer le respect lors des entraînements et des compétitions officielles se déroulant sur la piste qu'ils dirigent.

VEUILLEZ NOTER CES DEUX RÈGLES DE SÉCURITÉ EN BMX :

- de petits cônes seront utilisés dans les courbes des pistes qui ne sont pas délimitées clairement et qui encouragent le passage à l'intérieur de la ligne. L'obligation d'installer des cônes sera établie préalablement par le certificat d'homologation de la piste ;
- chaque club qui détient une grille de départ doit avoir un minimum de deux opérateurs de grille de départ formés.



2.13 ÉQUIPEMENT SÉCURITAIRE

Tous les participants doivent respecter les normes minimales suivantes quant aux vêtements et à l'équipement à utiliser à l'entraînement et en compétition de BMX:

2.13.1 Le vélo

- les pédales automatiques sont interdites pour les pilotes âgés de moins de 15 ans lors des courses de niveau local, régional et provincial. **Par contre, elles seront autorisées chez les 11 à 14 ans de niveau expert chez les garçons et chez les filles.** De plus, elles sont permises pour les épreuves interprovinciales, les épreuves de niveau national et international.
- le cadre et les guidons ne doivent pas être fissurés ou déformés ;
- le siège doit être bien fixé ;
- le vélo doit être équipé d'au moins un frein arrière sur jante ou par rétropédalage ;
- les pneus doivent être en bon état et ne doivent pas montrer des signes de trop grande usure et qui ne seraient pas sécuritaires ;
- il ne doit pas y avoir de garde-chaîne ou de support à vélo ;
- les pédales doivent être en bon état; il est suggéré de ne pas utiliser des pédales au contour en dent de scie ;
- les guidons doivent être recouverts aux extrémités ;
- les deux roues doivent être de la même grandeur ;
- les rayons des roues doivent être bien serrés et aucun ne doit manquer ;
- l'extrémité des axes de roue ne doit pas dépasser (1/4 po) du boulon retenant la roue à la fourche.
- **Le port d'une caméra et accessoires à l'utilisation d'une caméra sont acceptés en entraînement dans la mesure où ceux-ci ne nuisent pas à la sécurité du coureur.**

Lors des épreuves de la catégorie "cruiser", les vélos aux roues de 24" et les vélos de montagne sont utilisés. Ces vélos doivent respecter les mêmes règles de sécurité que les vélos de 20". Les vélos de montagne peuvent conserver leurs dérailleurs. Les suspensions et les amortisseurs sur les vélos de montagne devront être bloqués pour les courses.

2.13.2 Les vêtements obligatoires pour tous les compétiteurs

- le pilote doit porter obligatoirement un casque intégral attaché à l'entraînement et en compétition ;
- le pilote doit porter un chandail ample à manches longues, les manches devant recouvrir les bras jusqu'aux poignets. Les maillots de cyclisme sur route, les combinaisons moulantes et les ensembles une-pièce comprenant à la fois le maillot et le pantalon / short ne sont pas autorisés lors des épreuves de BMX. Les maillots à fermetures éclair sont également interdits, à l'exception des fermetures éclair très courtes (moins de 10 cm) au niveau du cou. Le maillot doit être ajusté au niveau de la taille, ou rentré dans le pantalon avant le départ, afin d'éviter toute gêne.
- les gants qui couvrent l'extrémité des doigts sont obligatoires ;
- le pilote doit porter un pantalon long, ample et serré aux chevilles. Les pantalons courts et amples résistants sont autorisés s'ils sont utilisés avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide. Le lycra n'est pas autorisé sauf pour utilisation sous les pantalons et pour couvrir les protections des genoux.
- le pilote doit porter des souliers attachés qui offrent une bonne protection aux pieds ;
- au début d'une course, le chandail du pilote doit être placé dans son pantalon au niveau de la taille;
- Le port des pantalons de BMX ou des pantalons courts de BMX combinés au port d'équipement de protection des tibias et des genoux est obligatoire pour les catégories championnats.

2.13.3 Le vélo de l'entraîneur et les vêtements obligatoires

- Les entraîneurs doivent utiliser un vélo répondant aux normes décrites pour les participants.
- Les entraîneurs doivent porter les vêtements obligatoires pour les compétiteurs lorsqu'ils effectuent des démonstrations impliquant des sauts. Les entraîneurs qui ont suivi une formation d'entraîneur en BMX offerte par la FQSC peuvent lorsqu'ils effectuent des manœuvres qui n'impliquent pas de sauts porter exceptionnellement un



casque réglementaire pour les sports cyclistes (non-intégral) correspondant aux normes de sécurité en vélo de montagne s'ils jugent le tout sécuritaire. Les casques de type bol ne sont pas reconnus pour les sports cyclistes.

2.13.4 Exemptions pour la catégorie vélotrotteur

- Les participants de la catégorie vélotrotteur doivent porter soit un casque de protection intégrale tel que décrit précédemment ou un casque réglementaire pour les sports cyclistes (non-intégral) correspondant aux normes de sécurité en vélo de montagne.
- Les roues d'un vélotrotteur doivent être d'un diamètre maximal de 40 cm (16").

2.13.5 Maillots de club

Les maillots de club doivent être approuvés par la FQSC.

Si vous êtes membre d'un club affilié qui a un maillot de club et que vous souhaitez ajouter des commanditaires personnels sur votre maillot, vous devez les faire approuver par votre président de club.

2.14 VÉRIFICATION DES VÉLOS ET DES VÊTEMENTS

Les pilotes doivent utiliser la plaque de guidon de la FQSC pour les courses de la Coupe du Québec ainsi que les Championnats québécois.

À n'importe quel moment, un commissaire peut choisir d'inspecter un vélo. En dépit de ce qui est indiqué ci-dessus, il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que son équipement est en bonne condition mécanique et qu'il ne s'expose ou n'expose les autres participants à aucun danger.

2.15 CONSOMMATION D'ALCOOL

Pendant les heures d'entraînement et de compétition, la consommation d'alcool est interdite sur le site de compétition. Elle est tolérée dans les sections réservées pour les spectateurs si la réglementation municipale le permet et que l'organisateur détient les permis nécessaires.



2.16 DEVOIRS DU PILOTE EN BMX

AVANT L'ÉPREUVE

1. Je m'enregistre dès mon arrivée en présentant ma licence et je paye mes frais d'inscription avec de l'argent le plus exact possible, l'organisateur n'étant pas un agent de change;
2. Je m'assure d'avoir ma licence signée avec ma photo en main lors de mon inscription;
3. Je m'assure que ma plaque FQSC est bien installée devant mon guidon;
4. Je m'assure que mon vélo répond aux normes requises pour faire l'épreuve;
5. Je vérifie si je suis bien inscrit, et je prends en note mes numéros de départ;
6. Je fais mon échauffement au moment permis;
7. Je porte l'équipement requis en tout temps, même lors de la période d'échauffement;
8. Lors des périodes d'échauffement sur la piste, j'évite de m'immobiliser sur le tracé, évitant ainsi des accidents;
9. Je me présente à l'aire de départ à temps pour l'appel des pilotes;

PENDANT L'ÉPREUVE

10. J'adopte un comportement sportif (les courses de type « pump race » sont jugées antisportives), je respecte les autres pilotes (pas d'engueulades, d'injures ou de menaces), les règlements et j'observe les consignes des commissaires;
11. Je ne pose aucun geste dangereux volontairement sous peine de déclasserement ou de disqualification;
12. Je garde le silence lorsque je suis à la barrière de départ afin d'éviter toute interférence avec le système de commande vocal;

APRÈS L'ÉPREUVE

13. Je quitte la piste lorsque le commissaire à l'arrivée m'en donne l'autorisation;
14. Si je crois qu'un adversaire a posé un geste dans le but de me nuire, dès l'arrivée j'informe le commissaire à l'arrivée;
15. Je me présente à tout contrôle demandé (anti-dopage, équipement...) dans les instants suivant l'arrivée;
16. Je consulte les résultats dès qu'ils sont affichés, et je fais les réclamations nécessaires au secrétariat de l'événement;
17. Si je constate une erreur en ma faveur dans le classement, j'en informe également les commissaires;
18. Je me présente aux cérémonies protocolaires, vêtu de mes vêtements de pilote (maillot ou veste du club); en cas d'empêchement, j'en informe l'organisateur et me fais représenter.

EN TOUT TEMPS, J'ADOpte UN LANGAGE ET UN COMPORTEMENT CORRECTS ET RESPECTUEUX.



ANNEXE 1

Pour les normes graphiques des chiffres, hauteur largeur et épaisseur du trait, veuillez vous référer à la réglementation UCI à l'article 1.3.075.

Titre I : Organisation générale du sport cycliste

<http://fr.uci.ch/inside-uci/rules-and-regulations/reglements/>

Bandeau et couleur des chiffres

Veuillez-vous référer à l'article de la FQSC 2.1.8 Couleur et dimension des plaques de guidon

Cadre de plaque de guidon

Le cadre de plaque de guidon de couleur OR est réservé seulement aux athlètes qui ont terminé premier rang du classement de la série provinciale Coupe du Québec l'année précédente.

Respect visuel des logos.

- Producteurs acéricoles*

Le logo doit être localisé centré dans le haut de la plaque.

Grandeur: minimum de 5,5cmx2,5cm

- FQSC

Grandeur: minimum de 5,5cmx2,5cm

*La FQSC a des engagements avec certains de ses partenaires. La Fédération Produits Acéricoles du Québec (FPAQ) obtient l'exclusivité au niveau des brevages et produits énergétiques entourant l'affichage sur les plaques de guidon/dossards de l'ensemble des secteurs de la FQSC, toutes disciplines confondues. Aucune marque de produit énergétique ou type de breuvage ne pourront être affichés sur les plaques de guidon de la série de la Coupe du Québec.

Tous les logos de produit en lien avec le BMX, tel que fournisseur et distributeur de BMX, équipements divers ou autres pourront être acceptés dans la mesure où ils n'entrent pas en conflits avec la FPAQ et l'éthique de la FQSC. Aucun caractère haineux ou violent ne sera toléré sur la plaque de guidon.

Depuis 2018, le visuel de la plaque de guidon devra être approuvé avant l'impression avec Manon Cadotte (mcadotte@fqsc.net)